



## **VERDICT DU PROCÈS DE VICTOR À RODEZ : UNE MINI CONDAMNATION ABSURDE !**

Le Tribunal de Rodez a rendu son jugement à l'encontre de Victor, jeune musicien accusé d'avoir frappé des policiers lors d'une manifestation contre la convention assurance chômage.

Il a été démontré qu'une bousculade avait été provoquée par un mauvais dispositif policier lors d'une manifestation pacifique à l'occasion de la venue de François Hollande le 30 mai dernier, et que Victor n'a frappé personne.

N'osant pas contredire la version policière mais confronté à l'inexistence de preuves et la vacuité des accusations, le Tribunal rend un drôle de jugement : 600 € d'amende avec sursis et un dédommagement aux policiers.

Comme il ne peut démontrer les coups, soi-disant portés, le Tribunal fait les gros yeux pour intimider les manifestations militantes. Le soutien unitaire autour de Victor continue d'être impressionnant. Victor, son avocat et ses soutiens étudient l'opportunité de faire appel.

**Quelle que soit la décision, continuons nos luttes pacifiques mais déterminées pour une réelle justice sociale !**

*Paris, le 17 mars 2015.*

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action  
Culturelle Cgt 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - 01 48 03 87 60  
[www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com) - [cgtspectacle@fnsac-cgt.com](mailto:cgtspectacle@fnsac-cgt.com)